



# « L'Ignorance est un vice » : une démarche de scolarisation en Acadie

Gérald C. Boudreau

Volume 59, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1006859ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1006859ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

### ISSN

1193-199X (print)

1920-6267 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Boudreau, G. C. (1993). « L'Ignorance est un vice » : une démarche de scolarisation en Acadie. *Études d'histoire religieuse*, 59, 125–141. <https://doi.org/10.7202/1006859ar>

## **«L'Ignorance est un vice»: une démarche de scolarisation en Acadie**

Gérald C. BOUDREAU  
*Université Ste-Anne*

Le titre ne manquera pas de choquer l'oreille de personnes peu habituées à entendre des discours moralisateurs comme l'étaient ceux d'antan. Les Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse étaient pourtant bien habitués, eux, à se faire sermonner par leur curé, l'abbé Jean Mandé Sigogne. C'est d'ailleurs lui qui est l'auteur de la citation que nous avons choisie comme titre, et que nous avons retenue parce qu'elle résume fort bien le fond de sa pensée sur l'éducation. Ce sujet, en effet, a été une préoccupation constante pour lui pendant ses quarante-cinq années d'apostolat parmi les Acadiens. Ceux-ci, situés au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, étaient les descendants des déportés de 1755.

Cette étude portera principalement sur les efforts incessants qu'a déployés le missionnaire Jean Mandé Sigogne pour éduquer les Acadiens établis dans cette région. Du même coup, elle fera ressortir les traits de caractère de ce missionnaire, ceux des Acadiens et la nature des relations qu'ils ont entretenues.

Les premiers siècles de la colonie en Acadie virent s'installer différents ordres de missionnaires, parmi lesquels les Jésuites, les Récollets et les Capucins, qui tentèrent d'établir tant bien que mal un système d'éducation. Bien qu'élémentaire, cette instruction visait avant tout à convertir les autochtones au christianisme et à la civilisation française ; de plus, elle permettait aux enfants des colonisateurs de suivre une éducation rudimentaire. Malgré les guerres territoriales entre la France et l'Angleterre et les pillages qui s'ensuivaient, les Acadiens s'efforcèrent avec l'appui de leurs prêtres, d'établir ici et là des écoles. Après la cession définitive du territoire acadien à l'Angleterre entérinée par le traité d'Utrecht en 1713, les autorités anglaises s'occupèrent encore moins de l'éducation des Acadiens dans la colonie. Les vainqueurs auraient plutôt voulu implanter dans les plus grands centres acadiens des ministres protestants et des écoles

anglaises protestantes, dans le but de convertir la population en «de vrais sujets protestants<sup>1</sup>». Cependant, cette intention de séduire les Acadiens en vue de les amener vers le protestantisme anglais céda, avant de se réaliser, à une mesure draconienne et péremptoire beaucoup plus sûre : la déportation de la grande majorité des Acadiens.

Les Acadiens souffrirent pendant longtemps des effets traumatisants de la Déportation, lancée en 1755 : de nombreuses familles furent démembrées, tous furent dépossédés de leurs terres et de tous leurs biens, et environ 10,000 des 14,000 Acadiens furent relégués en différents endroits, principalement sur la côte atlantique des États-Unis. A partir de la fin des hostilités, en 1762, la menace que représentaient les Acadiens toujours présents en Nouvelle-Écosse eut tendance à perdre de son importance : «Le résidu de cette société désintégré, [...] soumis à une réglementation appropriée pourrait être transformé en membres utiles de la société<sup>2</sup>», dit-on. C'est en vertu d'un tel principe que, progressivement, le peuple acadien a été autorisé à élire à nouveau domicile dans son ancienne Acadie. Ceux qui échappèrent à la Déportation, ceux qui furent libérés des prisons et ceux qui réussirent à revenir dans leur province natale, tout ce peuple anéanti et abattu tenta de s'établir tant bien que mal sur les terres moins fertiles des provinces maritimes.

Ce «grand Dérangement» provoqua des changements irréversibles et marquants chez ce peuple; l'une de ces séquelles fut l'établissement d'un certain nombre d'Acadiens au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. En 1768, Joseph Dugas établit à Grosses Coques les premiers éléments de ce qui allait devenir la Ville française de la Baie Sainte-Marie<sup>3</sup>, dans le comté actuel de Digby, et c'est vers la même époque que sont fondés les villages acadiens du comté actuel de Yarmouth<sup>4</sup>. Tous ces villages constitueront en fin de compte le champ d'apostolat de l'abbé Jean Mandé Sigogne. De surcroît, pendant près d'un demi-siècle, ces Acadiens

---

<sup>1</sup> Omer LE GRESLEY, *L'enseignement du français en Acadie (1604-1926)*, Mamers, France, Gabriel Enault, 1926, p. 63.

<sup>2</sup> Guy FRÉGault, «La déportation des Acadiens», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 8/3 (1954) pp. 349-350 ; les passages en italique sont du texte original. Voir aussi Thomas B. AKINS, «Extract from the minutes of the Proceedings of the Lords Commissioners of Trade and Plantations, December 3d, 1762», *Public Documents of the Province of Nova Scotia*, Halifax, N.S., Charles Annand, 1869, pp. 337-338.

<sup>3</sup> Placide P. GAUDET, «La Pointe-à-Major, berceau de la colonie de Clare», *L'Évangéline*, 18 juin 1891.

<sup>4</sup> Joan Bourque CAMPBELL, *L'Histoire de la paroisse de Sainte-Anne-du-Ruisseau (Eel Brook)*, Yarmouth, Éditions Lescarbot, 1985, p. 13; et Clarence J. D'ENTREMONT, *Histoire de Wedgeport, N.-É.*, s.é., 1967, p. 6.

démunis et illettrés furent, bien involontairement, privés de services pastoraux, ainsi que des autres services dont ils disposaient normalement avant la Déportation. La présence sporadique de missionnaires itinérants, le plus souvent de langue anglaise, s'avérait impuissante à satisfaire leurs besoins religieux les plus élémentaires, aussi bien que ceux qui étaient relatifs à leur instruction.

Endurcis par les guerres franco-britanniques et par l'épreuve de l'exil forcé dans le plus grand dénuement, ces Acadiens désorientés et sans guide, rejetés et apatrides, perdent peu à peu les fondements moraux de leur religion et adoptent des comportements sociaux étrangers aux moeurs chrétiennes. C'est à Jean Mandé Sigogne que revient alors la lourde tâche de ramener ce troupeau au bercail. C'est un homme décidé, à la fois sévère et intransigeant, et son ministère est caractérisé par de nombreuses et incessantes difficultés, et jalonné de différends sérieux qui le tourmenteront d'ailleurs durant la plus grande partie de sa vie. Animé d'un zèle ardent et désintéressé, ce prêtre aura inlassablement recours à toutes ses ressources personnelles pour poursuivre son apostolat selon les règles de l'Église et les ordonnances de son évêque. En dépit des obstacles rencontrés et des tracasseries auxquelles son peuple l'exposa, il réussit à susciter l'admiration et le respect, non seulement des siens, mais aussi, et surtout, des autorités anglaises de la province. Il servit dévotement et fidèlement les Acadiens pendant quarante-cinq ans, comme pasteur providentiel, comme bâtisseur d'églises et d'écoles, comme éducateur et comme défenseur de leurs droits civils.

Prêtre insermenté lors de la Révolution française, l'abbé Sigogne dut s'exiler en Angleterre à partir de 1792, dans le but de rester fidèle à son sacerdoce et à l'Église romaine, et aussi pour échapper aux atrocités et aux contraintes de la Révolution. Il quitta l'Angleterre en 1799, non pas pour retourner en France, mais pour mettre en place les missions acadiennes du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, où il demeura jusqu'à sa mort, en 1844. C'était un prêtre cultivé, qui avait reçu une formation solide au petit puis au grand séminaire de Tours. Les études au petit séminaire, d'une durée normale de six ans, comprenaient les sciences, les humanités et les grammaires française, latine et grecque qu'on apprenait en faisant la lecture des auteurs classiques de ces langues. Les études théologiques au grand séminaire, quant à elles, d'une durée normale de quatre ans, étaient partagées entre la philosophie, l'histoire, le droit canon et surtout la théologie, qui comprenait le dogme et la morale. La solide formation ecclésiastique de Sigogne montre déjà l'étendue de ses connaissances; le contenu de sa bibliothèque en révèle la profondeur.

L'inventaire de cette bibliothèque fut fait le 15 décembre 1793 par la Régie nationale de l'Enregistrement de la Municipalité de Manthelan<sup>5</sup>, alors que Sigogne était exilé en Angleterre depuis 1792. Il possédait, si on s'en tient à cet inventaire, plusieurs centaines de volumes, dont près de deux cents sont énumérés qui révèlent une variété intéressante de sujets<sup>6</sup>.

A son arrivée en Acadie, il possédait six langues, et il en maîtrisa une septième, le Micmac, pour mieux servir le peuple indigène dont elle est l'idiome. Le caractère plutôt intransigeant du missionnaire français a fortement marqué la religion du peuple acadien. Strictement enchâssée dans l'enseignement officiel de l'Église et très réglementée, elle est caractérisée par le respect des principes promulgués et défendus par le magistère.

«L'ignorance est un vice<sup>7</sup>», dit le père Sigogne dans l'un des sermons qu'il prononce sur le sujet. C'est là la philosophie fondamentale qui le guide dans toutes ses démarches auprès de ce peuple, son objectif étant de déraciner ce vice. Tous ses écrits laissent transparaître cette philosophie relative à l'instruction aussi bien séculière que religieuse.

Dès les premiers temps de son séjour en Acadie, il est évident que Sigogne ne ménage en rien ses efforts pour corriger cette grande lacune qu'il perçoit chez les Acadiens de sa grande paroisse: il les décrit à son évêque comme «un peuple ignorant, et d'une ignorance crasse, avec cela un peu entaché des idées d'égalité et de liberté ou plutôt de licence et de libertinage<sup>8</sup>».

Affligé par ce regrettable manque d'éducation, Sigogne prêche sans relâche contre ce «vice» pour encourager ses ouailles à s'instruire non seulement des vérités de la foi, mais aussi des connaissances qui peuvent leur être utiles dans leurs occupations quotidiennes, comme la lecture, l'écriture et les mathématiques. Dans un sermon consacré uniquement à la question de l'éducation, Sigogne s'adresse en 1832 aux paroissiens de

---

<sup>5</sup> AD, Indre-et-Loire, Manthelan, L<sup>V</sup> 642. Ce document est publié dans John A. LESTER, Jr., «Abbé Jean-Mandé Sigogne : Three Documents of the 1790s», *Les cahiers de la Société historique acadienne*, 13/4 (1982), pp. 180-196.

<sup>6</sup> Pour de plus amples renseignements sur la formation de Sigogne, voir Gérald C. BOUDREAU, *Le père Sigogne et les Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse*, Montréal, Bellarmin, 1992, pp. 20-23.

<sup>7</sup> Centre d'Études Acadiennes (désormais CÉA), Université de Moncton, CN-2-56; ce texte a été publié intégralement par Placide GAUDET dans *L'Évangéline*, le 20 février 1896.

<sup>8</sup> Sigogne à Denaut, évêque de Québec, le 15 octobre 1802, p. 2, Archives de l'Archidiocèse de Québec (désormais AAQ), 312 CN, N.-É., V:41.

Sainte-Marie et leur reproche l'apathie dont ils témoignent par rapport à l'instruction de leurs enfants.

Il y a longtemps, chrétiens, que je déplore l'ignorance qui règne en ces pays. Jusqu'à présent, j'ai en vain cherché à y remédier [...]. L'ignorance est un vice, et ceux qui sont ignorants dans le monde ont un grand désavantage. [...] Si on savait le mérite, l'avantage, la valeur et le prix de l'instruction et de la science, on s'empresserait plus de l'acquérir [...]. Ouvrez les yeux et considérez tous les peuples qui nous avoisinent et nous environnent, ils savent mieux profiter de l'occasion et du temps pour s'instruire et faire instruire leurs enfants, au moins à lire et à écrire. Prenez exemple sur eux [...]. L'intelligence que Dieu a donnée aux hommes en général n'est pas moindre en vous que dans les autres peuples, mais vous n'avez pas le même zèle pour l'instruction, ni la même estime pour la science<sup>9</sup>.

En terminant cet exposé, Sigogne les informe qu'il a reçu une aide financière pour des écoles, et qu'il se propose de faire faire la classe «les dimanches dans les galeries de l'église pendant trois heures [pour] ceux qui ne vont pas aux écoles ordinaires et journalières». Les matières enseignées seront la lecture, l'écriture et le «catéchisme principalement». Il exhorte tous les paroissiens à «encourager une pareille institution».

Dans un autre sermon donné probablement vers la fin de sa vie, sur la parabole du semeur<sup>10</sup>, il remarque que «l'ignorance est le partage du plus grand nombre, spécialement [*sic*], dit-il, dans ces pays-ci où l'on trouve si peu de ressources et beaucoup d'obstacles pour s'instruire<sup>11</sup>». Et à nouveau, dans une autre instruction, il exploite le même thème, quoique dans une perspective différente :

Mais vous, chrétiens, vous avez si peu de respect pour vous mêmes, pour vos familles, si peu d'attachement aux principes, je le dirai, si peu de vrais sentiments de religion que pour la plupart d'entre vous, vous vous fâchez les uns contre les autres à cause de votre église ou de votre prêtre, vous le faites devant vos enfants, à qui vous montrez ainsi le mauvais exemple et en qui vous insérez des préjugés d'indifférence pour ce qu'ils devraient estimer et respecter; vous leur donnez de la haine pour ce qu'ils devraient aimer; vous attendrez-vous après cela, peuple incrédule et ignorant, peuple divisé, jaloux, médisant, peuple ingrat et intéressé, lorsqu'il s'agit du service de Dieu [...] d'avoir des enfants plus sages, plus instruits, mieux réglés, plus religieux, plus pieux, plus modestes, moins libertins, plus zélés, moins incrédules, plus réservés dans leurs paroles, dans leurs actions, moins médisants, moins querelleurs que vous et meilleurs enfants que vous n'êtes bons pères<sup>12</sup>?

---

<sup>9</sup> CÉA, CN-2-56.

<sup>10</sup> Lc 8, 4-16.

<sup>11</sup> Archives nationales du Canada (désormais AN), MG 23, C-10, Fonds Sigogne, vol. 2, p. 357.

<sup>12</sup> AN, Fonds Sigogne, vol. 2, pp. 120-121.

Sigogne reprend plusieurs fois ce thème de l'éducation et proteste vigoureusement contre l'état des choses, qu'il déplore profondément: «l'ignorance est grande et la foi faible», écrit-il encore à son évêque<sup>13</sup>. Cet effort de Sigogne est conforme au courant post-tridentin de son époque, qui voulait à tout prix, comme moyen de réforme, éclairer les populations. Selon cette nouvelle tendance dans l'Église, le chrétien devait avoir une connaissance minimale des vérités nécessaires au salut. L'ignorance était l'un des éléments qui contribuaient à la «masse de perdition» dans cette grande question de la pastorale de la peur<sup>14</sup>.

Conscient du dommage que cette ignorance causait à son peuple, Sigogne combat de maintes façons ce vice dans plusieurs de ses sermons, qu'il appelle des «instructions». Lorsqu'il est question des devoirs des parents envers les enfants, il s'y prend de façon non équivoque. Il encourage ses paroissiens à se rencontrer durant les longues soirées du carême dans une famille du voisinage, où une personne sachant lire ferait une lecture aux autres; tout en étant édifiés, les auditeurs prendraient le goût de la lecture et, finalement, développeraient leur capacité de lire. «C'est le devoir des anciens d'amener les jeunes [aux soirées de lectures du Nouveau Testament durant le carême] pour servir d'instruction à leurs enfants<sup>15</sup>»; c'est ainsi qu'il exhorte les siens à cette «pratique très recommandable». Bien que la principale occupation de ces habitants consiste souvent à survivre, Sigogne insiste pour que ses paroissiens trouvent le temps nécessaire pour s'instruire et pour faire que leurs enfants s'instruisent. «Il faut remplir son devoir et l'instruction des enfants en est un des plus essentiels<sup>16</sup>», dit-il. Et aussi: «le principal soin et la première obligation des pères et des mères à l'égard de leurs enfants est de leur donner une éducation chrétienne, de leur apprendre ce qu'ils doivent à Dieu, à leur père et mère, et à leur prochain [...]»<sup>17</sup>.

Dans ses démarches concrètes pour instruire les siens, et surtout les jeunes, Sigogne était conscient d'une situation alarmante. Cette perception a d'ailleurs été corroborée par des témoins contemporains. Tous s'entendaient pour reconnaître l'état d'ignorance profonde de la jeunesse. En arrivant au pays, Sigogne fait le constat suivant sur la jeunesse

---

<sup>13</sup> Sigogne à Plessis, évêque de Québec, le 8 mai 1811, p. 1, AAQ, 312 CN, N.-É., V:69.

<sup>14</sup> Xavier DE MONTCLOS, *Histoire religieuse de la France [Que sais-je?]*, Paris, P.U.F., 1988, p. 71. Pour une étude plus détaillée de la pastorale de la peur, voir Jean DELUMEAU, *Le péché et la peur. La culpabilisation en Occident, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1983.

<sup>15</sup> AN, *Abrégé du Prône*, Fonds Sigogne, vol. 2, p. 50.

<sup>16</sup> AN, Fonds Sigogne, vol. 2, p. 119. Voir aussi pp. 117 et 465ss.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 137.

et le résume à son évêque en ces termes: «La jeunesse m'a paru bien dissipée et même débordée, s'abandonnant aux danses, aux folies, à des veilleries [*sic*], [et] à la débauche<sup>18</sup>.» Il traite fréquemment de cette situation dans ses instructions, ce qui confirme son opinion sur la jeunesse et sa profonde inquiétude à son sujet. Les chefs de famille partageaient, eux aussi, son angoisse à ce sujet. Déjà en 1790, dans une requête des habitants de la Baie Sainte-Marie en vue d'obtenir un pasteur résidant et de langue française, ils font allusion à la nombreuse jeunesse «sur le sort de laquelle nous ne cessons d'avoir à tout moment les plus vives inquiétudes eu égard à la triste situation où nous nous trouvons relativement aux instructions dont elle se trouve privée<sup>19</sup>.» Cette constatation est reprise dans une pétition adressée au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse par les mêmes intéressés en 1796 et dans le même but: «notre jeunesse qui est nombreuse grandit dans un état très alarmant d'ignorance et la place devant toute sorte d'impressions dangereuses<sup>20</sup>.» Quelques années plus tard, en 1802, lorsque le vicaire général à Halifax, Edmond Burke, sollicite les autorités de la province au nom des Sulpiciens de Montréal pour faire une collecte de fonds en vue d'acquérir des terres destinées à l'établissement d'écoles, c'est le même son de cloche. Il affirme que la situation des jeunes de toutes nationalités qui se trouvent sous sa juridiction est «extrêmement angoissante» et que l'état d'ignorance est «vraiment alarmant<sup>21</sup>». Vingt-cinq ans plus tôt, en 1777, un enseignant nommé M. Tanswell, de Halifax, abordait le même thème en s'adressant aux autorités gouvernementales: «parmi la jeunesse, l'immoralité et le vice augmentent quotidiennement; les conséquences fatales devraient faire trembler tous les parents et toute personne bien disposée devrait venir en aide pour déraciner ce torrent si pernicieux<sup>22</sup>».

En général, et sans distinction de la nationalité, la situation de l'éducation dans tous les coins de la province était plutôt précaire. Les chefs de file y voyaient une grande nécessité de remédier à la dissipation des jeunes. Les fonds faisaient néanmoins défaut, tant dans le secteur public

---

<sup>18</sup> Sigogne à Denaut, évêque de Québec, le 26 janvier 1800, p. 2, AAQ, 312 CN, N.-É., V:30.

<sup>19</sup> Requête des habitants de la Baie Sainte-Marie à Jones, supérieur des missions en Acadie, le 15 septembre 1790, p. 3, AAQ, 312 CN, N.-É., I:23.

<sup>20</sup> Pétition de Amable DOUCET et al. à Wentworth, lieutenant-gouverneur en Nouvelle-Écosse, 1796, p. 2, CÉA, CN 1.24-5. (Original en anglais; traduction de l'auteur.)

<sup>21</sup> Public Archives of Nova Scotia (désormais PANS), RG 1, vol. 303, #33.

<sup>22</sup> PANS, RG 1, vol. 301, # 18, le 12 juin 1777. (Original en anglais; traduction de l'auteur.)



que dans le privé. Quoiqu'il y ait eu au XVIII<sup>e</sup> siècle des écoles privées et des écoles du dimanche, principalement dans les plus grands centres de population, les premières écoles publiques dans la province datent de la fin du siècle, l'une dans le comté Kings en 1788, et l'autre à Halifax l'année suivante, établie avec beaucoup de difficultés financières cependant<sup>23</sup>. Dans les régions rurales de la province, l'éducation devenait encore plus inaccessible. Les habitants étaient la plupart du temps abandonnés à leurs propres ressources, si bien que dans certains quartiers plus pauvres, ce n'étaient que quelques rares enfants privilégiés qui pouvaient recevoir d'un maître quelconque, parfois itinérant, les éléments du savoir. Dans d'autres endroits, selon l'intérêt des parents et les moyens qui étaient à leur disposition, les enfants recevaient plus systématiquement un enseignement rudimentaire dans une école provisoire du village. Pour ce qui concerne l'éducation des catholiques, la loi prohibitive de 1766 interdisait l'enseignement de ceux-ci dans une école catholique, sous peine d'amende et d'emprisonnement<sup>24</sup>. Cependant, cette loi fut mitigée à partir de 1786, permettant ainsi plus facilement, quoique encore avec certaines restrictions, l'enseignement des catholiques<sup>25</sup>.

À l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, la loi restrictive de l'enseignement des catholiques, la grande pauvreté ainsi que la dissémination du peuple acadien aux quatre coins de la province rendaient pratiquement impossible son éducation systématique. Néanmoins, tant au Cap-Breton que sur la péninsule néo-écossaise, les quelques regroupements d'Acadiens s'efforçaient bon gré mal gré, avec leur missionnaire, de faire instruire leurs enfants; cela est mis en évidence par la correspondance des missionnaires avec leur évêque à Québec. Ces efforts furent sans doute encouragés par la loi provinciale de 1811, qui légalisait l'imposition publique en vue de l'établissement et du maintien d'une école dans tous les villages d'au moins trente familles, et surtout par celle de 1826, qui rendait obligatoire l'érection d'une telle école. Progressivement, ces écoles bâties en puisant dans les deniers publics rendirent accessible une éducation plus systématique à la jeunesse en grande partie analphabète.

Le vaillant missionnaire des Acadiens, Sigogne, se consacra de façon remarquable à la cause de l'éducation. D'une part, l'instruction du catéchisme fut, pour lui, l'un de ses principaux objectifs dans le domaine

---

<sup>23</sup> James BINGAY, *Public Education in Nova Scotia. A History and Commentary*, Kingston, N. S., The Jackson Press, 1919, pp. 9-32.

<sup>24</sup> PANS, RG 5, série «S», vol. 3, chapitre 7, le 28 juin 1766.

<sup>25</sup> PANS, RG 5, série «S», vol. 7, chapitre 1, le 11 juillet 1786.

de l'enseignement. En cela, il ne diffère en rien de l'objectif que s'étaient donné les premiers missionnaires de l'ancienne Acadie.

Je voudrais, dit-il, que les dimanches dans chaque village où l'on fait la prière lorsqu'on ne vient pas à l'église, on fit la prière plus courte et qu'il y ait une personne qui fit dire le catéchisme aux petits en présence des grands, seulement une demi heure chaque fois et que les grands eussent la modestie et la retenue de se tenir dans le respect. Les enfants apprendraient ce qu'ils doivent savoir et les grandes personnes s'entretiendraient ainsi dans leurs connaissances et tout en irait mieux<sup>26</sup>.

Reprenant maintes fois ce thème en plusieurs circonstances et de façons variées, il endoctrina les siens au sujet de cette obligation de connaître les vérités de leur religion.

D'autre part, tout comme dans les premiers temps de l'Acadie, ce n'était pas son unique but, c'est-à-dire apprendre le catéchisme était certes un devoir essentiel du chrétien, mais, selon Sigogne et les premiers missionnaires de l'Acadie, savoir lire et écrire était un devoir non moins important. Dans son fameux *Règlement* institué quelques mois seulement après son arrivée au pays, Sigogne prévoyait un article stipulant non seulement que le catéchiste devait «faire le catéchisme dans son canton tous les dimanches et trois fois la semaine toute l'année», mais indiquant qu'«il pourra aussi enseigner à lire et à écrire, s'il le peut», et, pour ces dernières fonctions, «sa rétribution sera augmentée en proportion<sup>27</sup>». Cependant, Sigogne ne délégua pas entièrement aux autres la responsabilité d'instruire les siens; il s'y consacrait lui-même assidûment et sérieusement. En 1834, dans une lettre à son ami le juge Peleg Wiswall, il l'informe qu'il ne peut respecter un rendez-vous prévu à la mission micmac, à quelque 60 kilomètres de son domicile, car il ne veut pas interrompre les sessions de catéchisme entreprises avant la rude saison<sup>28</sup>.

Bien qu'il soit difficile de mettre en doute la grande importance que Sigogne attache à l'instruction, il avoue que, suite aux visites de son évê-

---

<sup>26</sup> AN, Fonds Sigogne, vol. 2, p. 120.

<sup>27</sup> Article XX du *Règlement* approuvé le 24 octobre 1799 dans la Paroisse Sainte-Anne, Nouvelle-Écosse. Pour la publication intégrale de ce document, voir Pierre-Marie DAGNAUD, *Les Français du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Le R. P. Jean-Mandé Sigogne, apôtre de la Baie Sainte-Marie et du Cap Sable, 1799-1844*, Besançon, Librairie Centrale, 1905, pp. 265-274. Le manuscrit original de ce *Règlement* se trouve dans la bibliothèque personnelle du père Clarence J. D'ENTREMONT, Pubnico-ouest, Nouvelle-Écosse.

<sup>28</sup> PANS, Fonds Wiswall, MG 1, 979, VIII-27; voir aussi AN, Fonds Sigogne, vol. 2, pp. 52, 123, 376, 378, 393, et 465.

que en 1803 et en 1815, ceux-ci, M<sup>gr</sup> Denaut et M<sup>gr</sup> Plessis, ont trouvé les jeunes peu instruits de leurs devoirs chrétiens<sup>29</sup>. Sigogne réprimande les parents qui permettent à leurs enfants «cette maudite indulgence<sup>30</sup>». Dans son instruction sur le mariage, il rappelle aux mariés que l'amour des enfants ne doit pas dégénérer en excès de tendresse<sup>31</sup>. Il se réfère à des passages bibliques pour défendre l'emploi des corrections corporelles dans l'éducation des enfants<sup>32</sup>. Il soutient que les parents sont trop indulgents envers leurs enfants, qui n'acceptent pas plus d'être disciplinés par les maîtres d'école; ces derniers sont perçus comme trop intéressés par leur salaire et, conséquemment, mal rétribués. Ceux qui négligent leurs devoirs de faire instruire leurs enfants «doivent porter la peine de leur vice et être rejetés de Dieu qu'ils méprisent si ouvertement<sup>33</sup>».

Bien avant son arrivée en Acadie, Sigogne s'était occupé, durant son exil forcé en Angleterre, de l'éducation de jeunes. Dans une lettre datée de 1799, il fait référence à une pauvre orpheline de neuf ans pour qui il avait pris sur lui «le soin de son éducation dans la religion catholique<sup>34</sup>». Avant son départ pour l'outre-mer, il dut la placer chez une personne catholique dans l'espoir d'en faire une couturière; dans cette lettre, il prie M<sup>gr</sup> Douglass, vicaire apostolique à Londres, d'accepter le contrat d'apprentissage qu'il a pris avec cette personne. Sigogne faisait aussi dans sa demeure l'enseignement des langues française, latine et grecque et de la géographie; ce fait est attesté par l'historien Placide Gaudet et par Louis Q. Bourque, élève-protégé de Sigogne en Acadie pendant treize ans, dans sa jeunesse<sup>35</sup>.

Homme de grande culture et d'une grande science, polyglotte et lecteur avide, Sigogne met aussitôt la main à la pâte à son arrivée en Acadie, non seulement pour déraciner l'ignorance religieuse, mais aussi pour combattre l'analphabétisme parmi les siens. Face à «l'ivraie que l'ennemi vient semer dans son champ», il faut à tout prix «établir des catéchistes en chaque canton et une école auprès des églises» pour assu-

<sup>29</sup> AN, Fonds Sigogne, vol. 2, p. 88.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 87.

<sup>31</sup> *Ibidem*, p. 137.

<sup>32</sup> Prov 23,12-14; Éph 6,4; AN, Fonds Sigogne, vol. 2, pp. 122-127.

<sup>33</sup> AN, Fonds Sigogne, vol. 2, p. 126.

<sup>34</sup> Sigogne à Douglass, vicaire apostolique à Londres, le 19 mars 1799, Westminster Diocesan Archives, Londres, A, 50, VIII-B, no 37, p. 129.

<sup>35</sup> Placide GAUDET, «Les premiers missionnaires de la Baie Sainte-Marie : L'abbé Sigogne (...)», *L'Évangéline*, 13 août 1891; et Louis Q. BOURQUE, «Reminiscences», *Le Moniteur Acadien*, 22 décembre 1881.

rer l'ordre et la paix dans ses paroisses<sup>36</sup>. Un an environ après son arrivée, il a déjà, dans l'une de ses toutes premières pétitions au lieutenant-gouverneur de la province, demandé «son approbation et son assistance pour établir une école avec une maison à Sainte-Marie<sup>37</sup>». Il avise son évêque qu'il «en reçut une réponse très favorable».

Un fait particulièrement fascinant dans le ministère de ce missionnaire est le souci manifeste d'apprendre la langue des Micmacs, afin de pouvoir plus facilement les instruire dans leur propre langue des vérités de la foi chrétienne, mais sans doute aussi pour leur apprendre à lire et à écrire. Une lettre en particulier, datée du 3 novembre 1815, mentionne l'une de ses démarches entreprises auprès de son évêque. Il lui demande alors une copie des «cahiers pour l'administration de l'extrême onction en Mickmaque [*sic*], avec une instruction pour les dimanches, un vocabulaire, la forme de la conjugaison des verbes dans toutes leurs variations et la clef des caractères hiéroglyphiques de leurs livres<sup>38</sup>». Il y a aussi autre chose dans cette même lettre qui inspire l'admiration et révèle la volonté invincible du missionnaire de surmonter tout obstacle lorsqu'il s'agit d'instruire quelqu'un, parmi les siens, qui souffre d'un handicap particulier: «J'ai entrepris, dit-il, l'instruction d'un enfant muet comme je vous en avais parlé; la chose me réussit. Votre Grandeur m'obligerait si elle pouvait me procurer la grammaire de l'abbé Siquart pour ces sortes de gens; peut-être y trouverai-je du secours.» Il semble que Sigogne est vraiment le pasteur qui donne tout à tous.

En 1824, il écrit au juge Wiswall qui, en collaboration avec Sigogne et avec le révérend Gilpin, avait été nommé commissaire relativement à la question de l'enseignement. Sigogne analyse fort bien la situation scolaire dans sa grande paroisse à l'époque:

Dans nos cantons l'éducation se situe à un niveau très bas. Une indifférence et une aversion pour l'éducation semblent prédominer. En dépit de mes efforts, je n'ai pu intéresser que deux ou trois élèves à s'instruire chez moi, et avec peu de résultats. L'inhabileté ou la pauvreté n'en est pas la cause; alors que nos gens ne sont pas riches, ils sont pour la plupart à l'aise. Nous avons deux maîtres d'écoles qui

---

<sup>36</sup> Sigogne à Denaut, évêque de Québec, le 26 septembre 1801, p. 4, AAQ, 312 CN, N.-É., V:37.

<sup>37</sup> Sigogne à Denaut, évêque de Québec, le 13 décembre 1800, p. 2, AAQ, 312 CN, N.-É., V:35.

<sup>38</sup> Sigogne à Plessis, évêque de Québec, le 3 novembre 1815, p. 3, AAQ, 312 CN, N.-É., V:71. Un catéchisme en micmac et en français et une grammaire micmac qui ont été employés par Sigogne sont conservés, grâce à Placide GAUDET, dans les AN, RG 10, vol. 738. Ces documents ont été donnés en 1885 à Gaudet par la veuve de François BONNENFANT, neveu du père Sigogne.

savent lire et écrire, et qui ont une certaine connaissance de l'arithmétique; ils répondent assez bien à nos besoins pour l'instant. Les parents ont trop de délicatesse envers leurs enfants qui ne souffrent pas la discipline du maître considéré comme trop sévère et mercenaire par les gens et par conséquent mal payé. Les moutards finissent par avoir à leur guise et à leurs fantaisies. Les deux maîtres d'écoles sont dans cette région, l'un depuis au-delà de trente ans et l'autre depuis environ huit ou neuf ans. Nous devrions avoir au moins trois écoles, l'une en haut de l'établissement, une autre aux environs de l'église, et la troisième en bas de l'établissement dans le village de Meteghan qui se développe plus rapidement qu'ailleurs. Le nombre d'élèves possible est environ 150; quelques-uns ne peuvent pas défrayer en entier les frais, cependant avec de l'aide, ils seront contents d'aller à l'école<sup>39</sup>.

Cette description peu flatteuse de l'état de l'éducation au début du dix-neuvième siècle montre assez clairement les obstacles à surmonter pour développer l'instruction chez un peuple qui ne lui accorde que peu de valeur. Devant cette passivité, Sigogne ne regimbait pas plus qu'il ne le faisait devant les autres résistances de son monde. Peu de temps après cette lettre à Wiswall, Sigogne, en qualité de syndic d'écoles<sup>40</sup> pour le Township de Clare, envoie en 1829 une nouvelle pétition au lieutenant-gouverneur, demandant encore une subvention pour les écoles de son territoire<sup>41</sup>; il invoque le peu de ressources financières de ces gens, qui doivent garder leurs enfants à la maison pour les aider à la pêche ou à la ferme, et aussi les trop grandes distances à parcourir pour permettre d'avoir un nombre suffisant d'élèves en vue de former une école de canton. Ne serait-ce pas là l'assistance financière qu'il annonce dans le sermon sur l'éducation qu'il prononce en août 1832<sup>42</sup>? C'est bien possible, et c'est en des termes presque suppliants qu'il exhorte les parents à envoyer leurs enfants recevoir une instruction: «elle tournera à votre profit de toute évidence», leur promet-il. Sigogne a sans doute réussi plusieurs fois à obtenir des subventions de ce genre pour l'instruction de son monde. Louis Bourque le rappelle dans une lettre à Placide Gaudet, le 23 novembre 1891 :

L'abbé Sigogne avant l'appointement [*sic*] des commissaires scolaires dans Clare jusqu'en 1843, avait reçu du gouvernement à différentes fois une certaine somme d'argent pour les petites écoles qu'il payait lui-même à discrétion<sup>43</sup>.

---

<sup>39</sup> Sigogne à Wiswall, juge, le 28 avril 1824, pp. 1-2, PANS, MG1, Fonds Wiswall 979, VIII-1A. Il est écrit en post-scriptum de cette lettre que les deux maîtres d'écoles sont Pierre Louis BUNELL et Louis DUBOILLON. (Original en anglais; traduction de l'auteur.)

<sup>40</sup> Ce terme *syndic d'écoles* traduit en français l'expression anglaise *school trustee*.

<sup>41</sup> Pétition datée du 22 janvier 1829, PANS, RG5, série P, vol. 69, 1829, #64.

<sup>42</sup> CÉA, CN-2-56.

<sup>43</sup> CÉA, 1.65-4, pp. 1-2.

Le 5 février 1839, une autre pétition des citoyens de Clare, dont Sigogne est manifestement l'un des principaux signataires, est adressée au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Cette pétition est différente en ce qu'elle sollicite un soutien financier pour une école d'instruction en anglais.

Vos pétitionnaires regrettent bien sincèrement le manque d'éducation en anglais en cette partie de la province et nous avons à en souffrir dans nos occupations quotidiennes. Nous sollicitons bien humblement de l'aide pour encourager l'éducation pendant quelques années, et par la suite, les pétitionnaires se flattent de croire que les habitants, en en voyant l'importance, s'efforceront de défrayer eux-mêmes les frais de l'éducation<sup>44</sup>.

La pétition fut signée par dix-sept personnes résidant vraisemblablement dans la région de la paroisse Saint-Mandé, à Meteghan. Elle fut renvoyée par les autorités de la province au commissaire à l'éducation. Finalement, Sigogne, conjointement avec un autre missionnaire de la région, l'abbé Lévêque, présenta une autre pétition en date du 3 février 1843. Celle-ci sollicita non pas une assistance financière, mais bien un conseil de commissaires d'écoles: cette pétition parle «d'avoir parmi eux un Conseil de commissaires scolaires dans le but d'aviser [les Acadiens] sur les moyens à prendre pour mieux éduquer leur jeunesse<sup>45</sup>».

Ce dernier placet ne tarda pas à porter fruit; en effet, le 4 juillet de la même année, une ordonnance du Conseil du gouvernement de la province nomma pour le district de Clare cinq commissaires d'école: l'abbé Sigogne, l'abbé Lévêque, Charles McCarthy, François Bourneuf et Benjamin Belliveau<sup>46</sup>. A partir de cette date, Clare fut dotée de ses propres commissaires d'école, choisis dans sa population.

Sigogne s'est indubitablement évertué à établir des écoles dans son grand territoire pastoral et il a été l'un des principaux agents, sinon le plus important, de cet établissement. Toutes les allusions et toutes les références qu'il fait au sujet de l'ignorance déplorable de son peuple, invoquée par lui comme la cause du peu de progrès dans tous les domaines de la vie de celui-ci, tant religieux que civils, appuieraient facilement cette conclusion. A plus forte raison, les nombreuses démarches officielles et officieuses qu'il a entreprises tout au long de sa carrière auprès des Acadiens pour mettre en place un système d'éducation ne peuvent que confirmer son très grand apport à l'éducation de ce peuple.

---

<sup>44</sup> PANS, RG5, série P, vol. 73, 1838, #27. (Original en anglais; traduction de l'auteur.)

<sup>45</sup> PANS, RG5, série P, vol. 74, 1843, #14. (Original en anglais; traduction de l'auteur.)

<sup>46</sup> PANS, RG1, vol. 214 1/2E, p. 208.

En comparant les nombreux manuscrits du tournant du siècle avec ceux des Acadiens écrits plus tard, vers la fin de la vie de Sigogne, il apparaît clairement qu'il y a un plus grand nombre de signataires sur les manuscrits plus récents. Deux documents de 1799, signés ou marqués par les Acadiens dans les registres paroissiaux, montrent la répartition suivante: en proportion, un quart seulement des personnes peuvent signer, tandis que les trois quarts restants signent encore, eux, au moyen d'une marque<sup>47</sup>. La même proportion se retrouve dans un autre document daté de janvier 1803<sup>48</sup>. En revanche, des pétitions rédigées en 1829 et en 1846 indiquent une plus grande proportion de véritables signatures faites par les pétitionnaires: la proportion est dans certains cas d'un tiers de marques et de deux tiers de signatures<sup>49</sup>; dans d'autres cas, la répartition est à peu près égale<sup>50</sup>, tandis que, dans un autre cas encore, il n'y a aucune marque<sup>51</sup>. Il est également remarquable que les pétitions plus récentes sont rédigées par différents scribes, ce qui indiquerait une plus grande capacité d'écrire chez les Acadiens. Ces constatations ne sont pas probantes en soi, mais elles montrent néanmoins qu'il y a vraisemblablement un progrès en ce qui concerne l'alphabétisation chez un peuple qui était presque totalement analphabète à l'arrivée de Sigogne. La démarche de scolarisation qu'il a soutenue tout au long de sa vie auprès de ce peuple semble donner créance à cet argument.

Pour illustrer cela, laissons s'exprimer un des plus grands admirateurs de Sigogne, son élève-protégé, Louis Bourque, qui écrit en 1891 :

Mon vénéré bienfaiteur m'a souvent exprimé le regret qu'il éprouvait de voir que ses chers Acadiens fussent privés d'une maison d'éducation, car il va sans dire que l'ignorance de ses ouailles était encore plus grande alors qu'elle l'est aujourd'hui parmi leurs descendants. Il fit tout ce qui lui fut possible de faire pour propager l'instruction parmi nous. Sur ses vieux jours il me disait qu'un brillant avenir était réservé aux Acadiens de la Baie Sainte-Marie s'ils restaient fidèles à la foi et à la langue de leurs pères. «...un jour viendra, disait Sigogne, où le flambeau de l'éducation sera répandu sur la plage où reposeront mes cendres, par les fils de la Fille aînée de l'Église.»

<sup>47</sup> Voir le *Registre de la Fabrique de la paroisse Sainte-Anne du canton du Cap-Sable, anglicé [sic] Argyle 1799-1838*, folio 1, et le *Registre de la Fabrique de la paroisse de la Baie Sainte-Marie, anglicée [sic] Clare, 1799-1811*, folio 1. Dans le premier registre, 44 noms figurent, dont 15 signatures; dans le deuxième, 71 noms, dont 13 signatures. Seulement 28 signatures sur un total de 115 noms inscrits.

<sup>48</sup> Acadiens à Denaut, évêque de Québec, janvier 1803, AAQ, 312 CN, N.-É., V:44.

<sup>49</sup> Pétition datée du 30 janvier 1846, PANS, RG5, série P, vol. 44, #157.

<sup>50</sup> Pétition datée du 31 janvier 1846, PANS, RG5, série P, vol. 9, #78.

<sup>51</sup> PANS, RG5, série P, vol. 41, #109, 1829.

Cette prophétie est aujourd'hui accomplie. Le mémorial Sigogne, le joli collège Sainte-Anne, à Sainte-Marie, a surgi comme par enchantement depuis l'arrivée des pères Eudistes au milieu de nous l'automne dernier<sup>52</sup>.

En conclusion, Sigogne visait deux buts dans tous ses efforts pour instruire le peuple qui lui avait été confié. D'abord, sur le plan de la pratique religieuse, il voulait la rendre plus conforme aux principes de l'Église. Ce peuple longtemps abandonné par les missionnaires vivait encore les effets traumatiques de la tentative de génocide subie en 1755. Bien qu'il protestât de son attachement à la religion catholique, il montrait une relative ignorance des principes religieux et ce délaissement prolongé avait entraîné un état de relâchement moral manifeste, surtout chez les jeunes. Pour sa part, – et suivant les insistances de son évêque – Sigogne s'évertuait à prêcher la doctrine de l'Église et à instruire tant bien que mal ses paroissiens des vérités de la foi catholique. C'était pour lui un défi d'ampleur énorme. Une stratégie servant de base à cette besogne fut d'enseigner à ses paroissiens la lecture, surtout pour leur permettre de faire des lectures saintes et d'apprendre le catéchisme. Cette stratégie permettait ainsi de transmettre plus facilement les vérités de la foi aux descendants, de mère ou de père à enfants. Conséquemment, ses paroissiens, connaissant davantage la doctrine de l'Église, s'y conformeraient progressivement et il serait plus facile pour le pasteur de les faire cheminer dans la voie du salut. L'instruction, et principalement l'apprentissage de la lecture, deviennent donc pour Sigogne un moyen grâce auquel il pourra assurer un plus grand nombre d'élus parmi ses paroissiens, qu'il juge sévèrement sur le plan de conduite morale. Pendant tout son séjour parmi ces Acadiens, Sigogne a toujours voulu faire de ceux-ci une communauté chrétienne à l'instar de l'Église primitive, vivant dans la paix et l'ordre social, partageant entre eux les biens et la charité, et réglant à l'intérieur de leur communauté les quelques différends qui pouvaient surgir de temps à autre. Sigogne espérait que sa grande paroisse, devenant plus instruite, devienne en même temps plus disposée à se conformer aux dictées de la foi et de l'Église catholique. Bien que, selon son propre aveu, il n'y soit pas parvenu complètement, il a néanmoins réussi à contribuer concrètement au progrès de ce peuple sur le plan religieux<sup>53</sup>.

En second lieu et sur le plan séculier, Sigogne a voulu instruire son peuple en vue de l'amener à pouvoir prendre en main sa propre destinée. En d'autres termes, l'ignorance et l'analphabétisme qui étaient courants parmi ses paroissiens étaient un obstacle sérieux à la gestion de leurs

---

<sup>52</sup> «Le Mémorial Sigogne», *L'Évangéline*, 17 décembre 1891.

<sup>53</sup> Gérald C. BOUDREAU, *Le père Sigogne et les Acadiens*, pp. 159-190.



affaires dans tous les domaines de leur petite société. Tant dans le commerce que dans les affaires civiles, les Acadiens devaient devenir de plus en plus capables d'y participer et d'exercer un leadership approprié. Sinon, la masse anglophone et majoritaire les engloutirait rapidement sur tous les fronts, stratégie transparente et indéniable épousée par les autorités anglaises. D'une part, Sigogne s'est servi de son autorité qu'il tenait de Dieu pour mater son peuple et l'amener à faire preuve de subordination respectueuse envers ses supérieurs, tant civils que religieux<sup>54</sup>. D'autre part, il a montré tout au long de son apostolat auprès des Acadiens un dévouement exceptionnel pour l'instruction, dont l'objectif était de leur donner les moyens idoines de contrôler leurs propres affaires. Un résultat frappant des efforts de Sigogne en ce sens fut l'élection, pour la première fois, d'un représentant acadien en 1836 à la législature provinciale; celui-ci, Frédéric-Armand Robichaud de Meteghan, un ancien élève de Sigogne, avait vaincu son adversaire anglophone dans la circonscription du comté d'Annapolis à majorité anglophone. Avant cette élection, les relations amicales de Sigogne avec Thomas Haliburton, député à la législature provinciale, avaient certainement influencé celui-ci en faveur de la pétition catholique pour l'abolition du serment du test. Le projet de loi en rapport avec cette abolition reçut à la Chambre un vote unanime en 1827; sa promulgation donna aux Acadiens catholiques un accès plus facile à la législature provinciale.

L'éducation des Acadiens n'était pas un moyen, pour Sigogne, de les intégrer dans la société néo-écossaise au point de les faire disparaître comme peuple distinct. Son but était plutôt de leur donner leurs propres moyens de survivre comme peuple en prenant en main leur destinée et le contrôle de leurs affaires, autant que cela était possible dans une province à forte majorité anglaise. C'est d'ailleurs cela qui explique en 1838 sa participation à la demande d'une école anglaise dans sa paroisse: «nous avons à en souffrir dans nos occupations quotidiennes» dit la pétition pour justifier la demande et pour expliquer la nécessité de connaître la langue anglaise. Sigogne était un missionnaire prévoyant, et l'éducation était l'un des meilleurs moyens d'amener les Acadiens à participer aux décisions qui les intéressaient, que ce soit en matière légale, comme juges de paix ou comme membres de la législature provinciale, comme pétitionnaires, pour des subsides en vue de construire des quais, des chemins, des écoles, etc. ou encore pour des concessions de terres ou pour un hôtel de ville, ou encore pour des divisions de frontières.

---

<sup>54</sup> Gérald C. BOUDREAU, «Sigogne : artisan de la soumission religieuse et civile», Gérald C. BOUDREAU (dir.), *Une dialectique du pouvoir en Acadie. Église et autorité*, Montréal, Fides, 1991, pp. 175-199.

Sigogne n'a pas manqué d'influencer la vie sociale des Acadiens au point de vue religieux en étant un missionnaire exceptionnel; mais il a également été un meneur extraordinaire en léguant au peuple acadien le courage de se relever, de prendre en main son avenir et d'aller de l'avant.